

La traite des blanches... - 1/4

Un sujet encore jamais abordé ici, sujet pourtant frappant, outrageant, encore et toujours à l'ordre du jour ! La traite des êtres humains (aux fins d'exploitation sexuelle) constitue un des phénomènes criminels qui s'est le plus développé à la fin du dernier millénaire en raison essentiellement de son caractère très lucratif...

Tout d'abord, **qu'est-ce que la traite des êtres humains ?**

La définition exacte est : "Selon le Protocole contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, il faut entendre par "traite des personnes" : *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.* "

La traite des êtres humains est une **forme moderne d'esclavage**, qui est devenu un véritable commerce pratiqué à l'intérieur d'un pays ou bien entre pays différents. C'est à notre époque **l'une des activités les plus lucratives** de la criminalité organisée !

Je vais parler tout d'abord de ce sujet global, puis plus particulièrement de la traite des blanches.

La traite est une violation des droits de la personne humaine. Il blesse la dignité de la personne et abjure la démocratie, qui explique clairement qu'il faut respecter les droits de la personne humaine. Les victimes sont à la merci de leurs "agents et employeurs", ils sont donc vulnérables.

Les personnes les plus touchées sont **les femmes et les enfants**. Le commerce de personnes a pris une ampleur **mondiale**, et de plus en plus de migrants sont introduits clandestinement dans des pays différents, pour être par la suite **vendus** ou **loués** pour être **exploités**, la plupart du temps, **sexuellement** (prostitution, spectacles érotiques,...) ; dans d'autres cas, ils travaillent dans des manufactures, des ateliers clandestins, ou deviennent des mendiants.

"La forme d'esclavage qui s'accroît le plus rapidement, a expliqué M. Miller, est la traite de personnes destinées aux **réseaux de prostitution**. Vient ensuite le travail forcé. Dans certains pays, la traite de personnes vise surtout l'asservissement en tant que domestique et le **recrutement forcé des enfants dans les armées.** "

Une étude de l'OIM a révélé qu'à tout moment il y avait entre **15 et 30 millions** de migrants illégaux dans le monde ! Sur ce nombre, environ **700'000 femmes et enfants** sont chaque année la proie de trafiquants qui leur font franchir des frontières internationales. On estime à **18'000 et 20'000** le nombre de ces personnes qui sont introduites sur le territoire des Etats-Unis chaque année.

Ces migrations passent la plupart du temps **inaperçues** des services de police et des appareils judiciaires : sont-ils payés pour leur silence ou tout simplement aveugles ?!

Les victimes sont enlevées, ou bien elles sont "attirées". On leur tend un appât : c'est à dire qu'elles se laissent piéger par des offres d'embauches alléchantes ou des promesses d'une vie meilleure. Elles se laissent alors entraîner puis sont prises en main par des trafiquants qui les font se livrer à des activités très lucratives pour

La traite des blanches... - 2/4

ceux qui les exploitent. **On bat et l'on viole régulièrement les victimes pour les dissuader de résister ou de dénoncer les trafiquants.**

Il est dit que les profits tirés du trafic des êtres humains talonnent ceux du trafic d'armes, mais **dépassent de loin ceux du trafic de la drogue.**

Le Conseil de l'Europe se doit de sauvegarder les droits de l'Homme, c'est pour cela qu'il lutte ce problème depuis un certain temps. C'est un phénomène qui viole l'intégrité et les droits des personnes, qui supprime leur liberté de mouvement et parfois même leur vie !

Les états membres de ce Conseil sont principalement des pays d'Europe centrale et occidentale, car ils sont directement concernés par la traite des êtres humains.

Il y a une 2^{de} organisation nommée l'OSCE. Les états s'efforcent donc d'établir une coopération pour prévenir et réprimer la traite des personnes.

Malgré ces mesures, on n'a jamais réussi jusqu'à présent à arrêter ou freiner ce phénomène. Les états n'ont pas vraiment trouvé de mécanismes efficaces pour trouver les réseaux d'échanges, pour poursuivre les trafiquants, protéger ou réintégrer les victimes de la traite des êtres humains (qui ne sont, pour la plupart, jamais retrouvées...). Mais ils agissent tout de même.

Le Conseil de l'Europe est en train d'élaborer une Convention Européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains : [Cliquez ici pour accéder au site consacré à ce sujet.](#)

L'OSCE a tout de même élaboré un plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains : [Voyez vous-même \(format PDF\)...](#)

Il y a eu également création d'un projet nommé : Le projet Lara. Il traite sur la réforme du droit pénal dans les pays de l'Europe du Sud-Est ; il a été créé pour harmoniser la législation dans la lutte contre la traite des êtres humains.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur le projet Lara.](#)

C'est la Belgique qui a agi en faisant la loi du 13 avril 1995 qui prend en main le phénomène et se dote de dispositions précises pour réprimer la traite des êtres humains. Cela assure une meilleure protection des victimes, mais ne réduit malheureusement pas leur nombre...

Le 19 juillet 2002, le Conseil a pris une décision et l'Union Européenne, en relation avec les actions menées par les organisations internationales, a développé un ensemble d'instruments tant au niveau législatif qu'opérationnel pour lutter contre la traite des êtres humains.

En lisant cela, on peut être rassuré et se dire que les choses sont prises en main ; pourtant, apparemment pas... voici des déclarations :

"Selon M. John Miller, directeur du bureau du département d'Etat chargé de la surveillance et de la répression de la traite des personnes, davantage de gouvernements ont pris des mesures afin de lutter contre cet esclavage des temps modernes au cours des douze derniers mois qu'au cours des dix dernières années. "

Déclaration de Bush (2003) : "Est-il acte plus maléfique que l'abus et l'exploitation des plus innocents et des plus vulnérables ?", a demandé M. Bush, qui a donné 50 millions de dollars pour financer la lutte contre la traite des personnes dans le monde entier. C'est beaucoup, mais pas assez : quand on voit l'ampleur des dégâts, le nombre de victimes...

La traite des blanches... - 3/4

Il y a encore du chemin à parcourir...

Il est précisé que des améliorations sont nécessaires dans certains domaines couverts par cette loi. Il faudrait par exemple accroître les poursuites judiciaires et renforcer l'éducation visant la prévention.

La traite des blanches :

En septembre 2001, la police a découvert des réseaux de prostitution à Strasbourg, à Orléans et à Blois. La perméabilité des frontières facilite le travail des trafiquants d'êtres humains, mais des réseaux se passent en France, à l'intérieur des frontières, presque sous nos yeux. Pas loin de nous se déroulent des moments d'horreur pour beaucoup de personnes, et nous ignorons tout ça...

Une prostituée française gagnait environs 700 000 francs par année et devait verser **70% de son salaire** à son employeur...

Un texte (article de journal) sur la traite des blanches expliquait que le Maroc était un pays émetteur de prostitution vers les pays du Golfe. La nouveauté était que cela soit aussi le cas vers les pays du Moyen-Orient, de même niveau de vie que le nôtre (sinon inférieur). Le tribunal d'El Jadida a condamné le 9 février les membres d'un réseau de traite des blanches à destination de la Jordanie et de la Syrie. 12 personnes étaient poursuivies pour prostitution, falsification de documents et émigration clandestine ! Les condamnations vont de 3 mois (!) à 3 ans de prison ferme. L'affaire trouve son origine dans une plainte du ministère des Affaires Etrangères. Ses ambassades) Amman et à Damas lui auraient fait part d'un nombre en forte progression de filles désabusées... En fait, les prostituées payaient un ticket pour les pays du Golfe et versant des sommes allant de 8000 à 15000 DH, pour se retrouver dans des pays qui n'avaient rien à voir avec l'Eldorado où elles étaient sensées arriver !!

Un second documentaire sur la traite des blanches en République Tchèque dénonçait ce domaine du crime organisé en République Tchèque. Le pays servait, il y a quelques temps, en tant que territoire de transit, mais a présent il est un pays d'accueil de ce crime. En Tchèque, il y a beaucoup de jeunes filles, femmes et même adolescentes qui se prostituent, forcées par leurs employeurs qui les encadrent et les surveillent sans arrêt. Les chiffres ne cessent d'augmenter ! 70% des victimes proviennent des pays de l'ex union soviétique et de bulgarie... Ces femmes avaient quitté leur pays pour des raisons financières, elles espéraient trouver du travail en Tchèque. Elles tombent alors sur des trafiquants d'êtres humaines.

Il existe tout de même la Strada, qui est une organisation non gouvernementale tchèque, qui se propose de défendre les droits des femmes victimes de la traite des êtres humaines. Ils expliquent : "Notre tâche consiste à convaincre la société et l'opinion publique qu'il ne s'agit pas de prostituées volontaires, mais de victimes !".

[Cliquez ici](#) pour lire un témoignage intéressant nommé : des proxénètes à l'université ?

Un communiqué à la presse sur la livraison d'une femme à un marchand d'esclaves blanches "La traite des femmes en Israël en 2003" :

"Le lundi 25 août à dix heures, la commission parlementaire d'enquête chargée de l'affaire dite "de la traite des blanches" participe, sous la présidence du député de la Knesset Zahava Gal-On, à des discussions spéciales sur un rapport dont le titre est : "Livraison d'une femme à un marchand d'esclaves blanches". La traite des femmes en Israël en 2003. Le rapport est publié par le Centre de prise en charge des travailleurs étrangers, le

La traite des blanches... - 4/4

Centre Adva et le Centre La Femme au service de la femme. Ce dernier, nommé également Centre féministe d'Haïfa, s'appuie dans son rapport sur les entretiens effectués auprès de 106 victimes de la traite des femmes entre 2001 et 2002 dans les prisons et les différents refuges, ainsi que sur les renseignements et informations fournis sur les femmes expulsées, les annonces des journaux, la législation, les arrêts et jugements et les anciennes annonces. Le rapport publie en exclusivité les opinions des femmes elles-mêmes, éclairant l'agression continue dont elles sont victimes quotidiennement et tout au long de l'année.

Les auteurs du rapport indiquent l'incapacité des différentes autorités chargées d'appliquer la loi à affronter ce crime, notamment en ce qui concerne les victimes elles-mêmes. Ils mettent également en garde contre l'implication des policiers dans la traite des femmes, leur implication, en tant que clients de maisons closes, dans des relations amicales avec leurs propriétaires, et dans certains cas, dans des collaborations directes avec les marchands et les proxénètes ainsi que leur participation à ce commerce même. "

Lisez le résumé des données du rapport conformément aux entretiens effectués avec les femmes :

- > Les femmes étaient venues en Israël pour fuir une crise économique, elles se sont retrouvées prostituées par la force.
- > 72% d'entre elles ont témoigné qu'elles étaient passées en Israël par les frontières égyptiennes.
- > Les marchands étaient Israéliens, mais la plupart appartenaient aux états indépendants du commonwealth (ex union soviétique).
- > Les femmes coûtaient entre 5000 et 10'000 \$. Elles devaient rembourser leur prix d'achat en travaillant dans des maisons closes.
- > Elles devaient recevoir des clients **7 jours / 7**, pendant 13h par jour en moyenne... Pas de congé, jamais, même pendant les périodes de règles...
- > La moitié de ces femmes étaient emprisonnées dans les maisons closes : **aucun droit de sortie**.
- > 33% étaient victimes de **violences quotidiennes** (les clients et les proxénètes les considéraient comme des objets et les battaient sans relâche !)
- > Environ 10% étaient **à peine nourries**.
- > Les maquereaux reçoivent au maximum 600 \$ par rencontre, et les femmes obtiennent moins de 20 \$ par client (après avoir payé le prix de leur rachat !)
- > 15% n'ont reçu **aucun argent**.
- > La moitié d'entre elles ont avoué que beaucoup de **policiers** fréquentaient ces maisons closes, ils étaient des **clients réguliers**. Ils avaient des **relations amicales** avec les proxénètes, ils étaient très liés, et souvent **en affaire...**

De plus, la plupart des clients des maisons closes sont des Israéliens appartenant à toutes les couches de la société, dont des adolescents de 13 ans !!!

Ne trouvez-vous pas tout cela **IGNOBLE** ?

Quand s'arrêtera donc la traite des êtres humains ? Certains sont-ils donc fous, inconscients ou si irrespectueux envers les personnes de leur espèce, qu'ils osent acheter, louer ou vendre des personnes à leur service, qui plus est des personnes innocentes et non-consentantes ?

La question primordiale que je me pose à présent est : **quand verra-t-on enfin l'abolition de cette ignominie** ?